



SUNTOUR

REGLEMENT

2026

Version du 14/03/2026

Préambule :

Le **SUNTOUR** est un circuit de compétition Amateur et PRO ouvert à tous les cavaliers, sans distinction de région, avec pour objectif de permettre aux cavaliers régionaux de développer un projet sportif sur une saison et accessible au plus grand nombre.

Ce circuit est dénommé **SUNTOUR**

Le **SUNTOUR** est un circuit destiné à récompenser les couples « cavalier-cheval », ayant accumulé le plus grand nombre de points dans les épreuves labellisées **SUNTOUR**. En conséquence, et sous les réserves du présent règlement, le cavalier peut obtenir des points avec différentes montures tout au long de la saison et figurer au classement plusieurs fois dans la même catégorie ou dans plusieurs catégories.

Les organisateurs des concours retenus pour porter le label **SUNTOUR** doivent répondre à un cahier des charges portant sur différents critères : qualité des pistes, choix des officiels de compétition, accueil (parkings, boxes, restauration) et garantissant une prestation de qualité et avoir été agréés par Organisation Sun Tour (OST) dans les conditions prévues par les statuts et règlement intérieur d'OST.

Ce circuit s'appuie sur le du Règlement des Compétitions FFE 2026 (Général et spécifique CSO).

Article 1 – Circuit

Ce circuit se déroule tout au long de l'année 2026.

Le classement du **SUNTOUR** sera effectué sur 5 concours :

Etape 1 : Domaine Equestre du Poët (Sisteron 05) - 09 au 12 avril 2026

Etape 2 : Ecuries Guillaume GOMBERT (Cuers 83) – 21 au 24 mai 2026

Etape 3 : Ecurie des Dalennes (St Rémy de Provence 13) – 18 au 21 juin 2026

Etape 4 : Domaine du Cheval d'Argens (Les Arcs 83) – 27 au 30 août 2026

Etape Finale : Centre Equestre Marseille Pastré (Marseille 13) – 08 au 11 octobre 2026

❖ Catégories et Epreuves

Le **SUNTOUR** se déroule sur les catégories Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite et Pro 1.

Chaque étape du **SUNTOUR** devra inclure 8 épreuves imposées :

Amateur 2 : 105 et 110

Amateur 1 : 115 et 120

Amateur Elite : 125 et 130

Le Grand Prix Pro 2 130 est le support du Sun Tour pour la catégorie Amateur Elite, il est ouvert aux amateurs. Les points seront obtenus à partir d'un classement spécifique des couples Amateur Elite dans l'épreuve.

Pro 1 : 135 et 140

L'organisateur pourra décider des barèmes suivants :

Vitesse : Barème A au chrono sans barrage

Grand prix : Barème A chrono + barrage au chrono, Super 10 options B ou D, barème A temps différé. Le Grand prix 140 se déroulera en 2 manches.

❖ Organisation des étapes

Sur les étapes 1 à 4, les épreuves dites de « vitesses » auront lieu le samedi et les épreuves dites de « Grand Prix » le dimanche.

Sur l'étape 5, afin de pouvoir organiser une remise des prix globale à toutes les catégories le samedi soir, les épreuves dites de « vitesses » auront lieu le vendredi et les épreuves dites de « Grand Prix » le samedi.

Les épreuves du dimanche de la 5^e étape compteront pour le **SUNTOUR** 2026.

❖ Conditions particulières

Le circuit **SUNTOUR** utilise le support de concours existants dont le règlement spécifique est de la responsabilité de l'organisateur.

En vue d'éviter le dédoublement des épreuves, le nombre d'engagements est limité à 90 pour les épreuves du Sun Tour. L'organisateur peut également appliquer une limitation à la journée.

Les cavaliers sont invités, lors de la publication du programme du concours, à vérifier ce point et à en tenir compte afin de s'engager sans tarder. Aucune réclamation fondée sur le motif de l'impossibilité de s'engager en raison de l'absence de place dans l'épreuve ne sera admise.

Les engagements « Terrain » sont interdits, seuls les engagements sur invitation de l'organisateur sont valides pour la participation au **SUNTOUR**.

Pour chacun des parcours, il sera prévu des obstacles doubles, triples (selon règlement général des compétitions), les organisateurs sont encouragés à utiliser une rivière lorsqu'elle est disponible.

Article 2 - Classements - Attributions des points

Les membres de l'organisation du **SUNTOUR** décident du mode de répartition suivant concernant le classement.

Pour chacune des épreuves, des points sont attribués aux couples participants de la façon suivante :

1er : 13 points	6ème : 7 points
2ème : 11 points	7ème : 6 points
3ème : 10 points	8ème : 5 points
4ème : 9 points	9ème : 4 points
5ème : 8 points	10ème : 3 points

Les couples classés dans le premier quart de l'épreuve au-delà du 10ème bénéficient de 2 points, les couples non classés mais participants (ayant pris le départ de l'épreuve) bénéficient d'1 point.

Un cavalier peut participer avec plusieurs montures et figurer au classement du **SUNTOUR** plusieurs fois dans la même catégorie ou dans plusieurs catégories. Le classement du **SUNTOUR** est effectué par couple. Tous les couples participants sont classés.

Les épreuves dites de vitesse (Amateur 2 105, Amateur 1 115, Amateur Elite 125 et Pro 2 135) bénéficieront d'un coefficient 1 et les épreuves dites Grand Prix bénéficieront d'un coefficient 1.5 (Amateur 2 110, Amateur 1 120, Amateur Elite 135 et Pro 2 140).

Des points de participation seront attribués aux couples de la façon suivante :

- 5 points supplémentaires par étape en cas de participation aux deux épreuves de la catégorie
- 2 points supplémentaires par étape en cas de participation à seulement une des épreuves de la catégorie.

En cas d'égalité au classement final du **SUNTOUR** et afin de départager les 3 premiers à l'issue de la dernière épreuve : les points acquis lors de la dernière étape dans le Grand Prix seront prépondérants.

N.B. : les points sont attribués en fonction de la place acquise dans l'épreuve par le cavalier, y compris lors de la dernière étape, le classement publié sur FFECOMPET faisant foi.

Les épreuves de la dernière étape seront majorées de la façon suivante : coefficient 1.25 le vendredi et coefficient 2 le samedi.

5^{ème} étape finale : Epreuves du dimanche comptant pour Sun tour 2027 :

Les cavaliers participants aux épreuves du dimanche de la dernière étape se verront attribuer des points comptant pour le classement 2027. Ces points ne sont pas attribués au couple mais au cavalier afin de pouvoir permettre des changements de chevaux ou de catégories dans l'intersaison. Les points attribués aux cavaliers seront répartis de la même manière que les autres épreuves mais bénéficieront d'un coefficient de 1.5.

Les épreuves concernées sont :

- GP Pro 2 130 bar A chrono, ouverte aux Pro et Amateurs
- Vit Am 1 120 bar A chrono
- Vit Am 2 110 bar A chrono

Seul le meilleur classement du dimanche sera retenu par cavalier, de sorte qu'un cavalier ne peut marquer qu'une seule fois des points pour le Sun Tour 2027.

Par exemple, un cavalier ayant engagé 2 chevaux dans l'une des épreuves ou étant engagé dans 2 épreuves ne verra que son meilleur résultat, sur les 2 participations, retenu pour l'année 2027.

Lors de la saison 2027, les cavaliers ayant participé aux épreuves du dimanche de la 5[°] étape 2026 débiteront donc avec les points obtenus qui seront ajoutés dans le Sun Tour 2027 sur le couple « cavalier-cheval » choisi par le cavalier ; ainsi, en cas de participation en 2027 avec plusieurs montures, le cavalier doit faire un choix, les points n'étant utilisés qu'une seule fois.

IMPORTANT : ces points seront crédités au cavalier à l'issue de la 1^{ère} étape et uniquement sur cette étape. En cas d'absence lors de cette 1^{ère} étape (Domaine Equestre du Poet), les points ne pourront être crédités et seront perdus.

Les cavaliers qui disposent de plusieurs chevaux engagés dans le SunTour devront déclarer au plus tard à la fin de la 1^{ère} étape 2027 au domaine équestre du Poet) par un **mail adressé à Sun Tour**

suntour.paca@gmail.com (faute de quoi, le choix ne sera pas pris en compte), sur quelle monture ils souhaitent affecter les points acquis.

Par défaut (absence de choix), les points seront affectés au cheval inscrit dans la plus haute catégorie et s'il s'agit de la même catégorie, à celui ayant obtenu le plus de points au cours de cette 1^{ère} étape.

Cas particulier : changement de cheval :

Le **SUNTOUR** a pour objet de valoriser les couples cavalier-cheval, toutefois, il sera autorisé, pour chaque cavalier(e) un seul changement de monture, les points marqués avec la première monture restant acquis.

Ce changement ne sera enregistré qu'après un échange de mails entre le cavalier(e) et l'organisation **SUNTOUR** (suntour.paca@gmail.com).

Ce choix est irréversible : pour le même millésime, en cas de nouvel engagement du couple dans les épreuves **SUNTOUR**, ce dernier ne pourrait, quel que soit son classement marquer de points au classement **SUNTOUR**.

Si le cheval choisi pour poursuivre le circuit a déjà été engagé avec ce cavalier, les points éventuellement acquis par le couple seront abandonnés.

Bien entendu, l'interdiction s'applique au couple et le cavalier peut toujours s'engager dans les épreuves concernées.

Cas particulier : changement de catégorie :

Le **SUNTOUR** a pour objectif de valoriser la progression des cavaliers. Un couple désirant changer de catégorie pour passer dans la catégorie supérieure durant la saison pourra le demander après un échange de mails entre le cavalier(e) et l'organisation **SUNTOUR** (suntour.paca@gmail.com).

Lors du changement de catégorie, 50% des points déjà acquis par le couple seront récupérés dans la nouvelle catégorie.

Toutefois, il ne sera autorisé, pour chaque couple qu'un seul changement de catégorie.

Ce choix est irréversible : pour le même millésime, en cas de nouvel engagement de catégorie les points acquis seront perdus.

Article 3 - Récompenses

❖ Récompenses étapes

L'organisateur devra garantir une remise des prix pour les 5 premiers des épreuves la catégorie Pro et pour les 8 premiers des épreuves de la catégorie Amateur.

L'organisateur devra garantir 5 prix pour la 140.

❖ Récompenses classement final

Les membres de l'organisation du **SUNTOUR** récompenseront les trois meilleurs couples de chacune des catégories.

En cas d'ex aequo, les points acquis lors de la dernière étape dans le Grand Prix du 2ème jour seront prépondérants.

Les récompenses seront données uniquement aux cavaliers présents lors de la remise des prix, ils ne pourront se faire représenter pour recevoir ces cadeaux. Ceux-ci seront remis au cavalier classé juste après et ainsi de suite.

Article 4 - Droit à l'image

Conformément aux dispositions du Code du Sport, pour la promotion du circuit, le fait de s'engager dans les épreuves **SUNTOUR** autorise expressément Organisation **SUNTOUR** à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers et équadés, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous les moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site internet. Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 ans et à compter des engagements dans les concours, étapes du **SUNTOUR**.

Article 5 - Litiges et réclamations

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours lui-même, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement du **SUNTOUR** (classement etc. etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) comité d'organisation du **SUNTOUR** qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de ce comité sont sans appel.